

Réunion du 20 octobre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Roland BRENDEL, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Madame Laurence MULLER-BRONN
- Procuration(s) : Monsieur André KLEIN-MOSSER ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Alfred BECKER ayant donné pouvoir à Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Olivier BITZ ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Marie-Dominique DREYSSE ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS, Docteur Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean MATHIA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre MARMILLOD
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLY
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CG/2014/56 - Administration générale - 5
Budget départemental - Exercice 2014
Décision modificative n°2 (DM2)

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve le projet de budget supplémentaire DM2 pour 2014 et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet
- décide de remonter le volume des emprunts fixé par la délibération n°CG/2014/34 au montant maximal de 136 M€ et donne délégation à son président pour décider, après consultation des établissements bancaires, des emprunts long terme à contracter pour l'exercice 2014 pour ce montant maximum de 136 M€ et le cas échéant, pour procéder à toute opération financière de gestion des emprunts (remboursements anticipés, refinancement ...)
- en ce qui concerne le budget annexe du Foyer de l'enfance :
 - . décide d'annuler l'affectation du résultat telle que décidée par la délibération n° CG/2014/34 du 26 mai 2014
 - . en conséquence, décide que le montant total à affecter en 2014 au titre des résultats 2013 est de 123 559,20 €, correspondant au solde du résultat déficitaire comptable 2013 de -49 440,66 €, du Report à nouveau 2011 du compte 110 du résultat de 2009 d'un montant de 283 072,83 €, et du Report à nouveau 2011 du compte 1190 de -110 072,97 € qui représente le résultat déficitaire de 2011
 - . décide que l'excédent de 123 559,20 € au titre des résultats 2013 est affecté en totalité à la réduction des charges d'exploitation 2015, compte 110.0 millésime 2013

- décide d'admettre en non-valeur 281 824,23 € pour ce qui concerne le budget principal et 3 543,17 € pour le budget du Laboratoire départemental d'analyses et 2 175 € pour le parc départemental d'Erstein

- décide d'admettre en non-valeur pour ce qui concerne le budget principal : au titre de la Taxe départementale pour le CAUE (TDCAUE) un montant de 986 € et au titre de la Taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) un montant de 4 203 €

- accorde des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 118 041,81 € (dont 59 445,01 € pour le Handicap, 33 137,48 € pour la PCH, 4 182,95 € pour le RSA, 7 645,62 € pour l'Enfance, 10 020,96 € pour l'APA, 3 272,36 € pour le RMI)

- autorise le Payeur départemental à passer, au titre du budget principal et dans le compte de gestion uniquement, les écritures d'amortissement (opération d'ordre non budgétaire) suivantes conformément à la note DGCL-DGFIP du 12 juin 2014 :

. débit compte 1068 : 1 320 040,54 € :

. crédit compte 28157 : 644 767,54 € - n° inventaire : AUT00000000000000006623 (a)

. crédit compte 28157 : 659 221,00 € - n° inventaire : AUT_01_05_00028 (b)

. crédit compte 28157 : 16 052,00 € - n° inventaire : AUT_01_09_00141 (c)

(a) pour la fiche AUT00000000000000006623, le montant de 644 767,54 € correspond à la différence entre le montant des dotations aux amortissements à constater (soit 1 101 511,54 €) et les dotations aux amortissements déjà comptabilisées (soit 456 744,00€)

(b) pour la fiche AUT_01_05_00028, le montant de 659 221 € correspond à la différence entre le montant des dotations aux amortissements à constater (soit 699 372 €) et les dotations aux amortissements déjà comptabilisées (soit 40 151 €)

(c) pour la fiche AUT_01_09_00141, le montant de 16 052 € correspond au montant des dotations aux amortissements non encore constatées

- prend acte du prélèvement sur le chapitre 022 "dépenses imprévues en fonctionnement" de la ligne de crédit n° 1731, de la somme de 10 000 € pour virement sur le chapitre 011, ligne de crédit n° 15435 "coopération décentralisée - aides exceptionnelles", aide versée à la Croix-Rouge suite aux inondations qui avaient eu lieu dans les Balkans au mois de mai de cette année.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141020-lmc188742-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 24/10/14